

Communiqué du Réseau des Académies de Sophrologie

9 mai 2017

Le temps a passé.....

Presque 4 ans depuis juillet 2013 et l'attaque en Référé de la Société andorrane Sofrocay contre nos écoles regroupées en Réseau des Académies.

Académie de Sophrologie de Paris
Académie de Savoie Dauphiné
Ecole de Sophrologie du Languedoc
Académie de Sophrologie de Bourgogne
Ecole de Sophrologie de l'Artois
Sophragora

Nous nous sommes défendu.

Le 1^{er} jugement du Tribunal de Commerce était source d'une grande ambiguïté en entérinant une différence en réalité inexistante entre Sophrologie et Sophrologie caycédienne.

Assignés devant le juge de l'exécution par Sofrocay pour une prétendue non exécution de cette décision, nous avons obtenu gain de cause.

Le juge a en effet considéré, comme nous le soulignons, que le jugement était trop ambigu pour pouvoir être exécuté.

Sofrocay a perdu.

Puis par arrêt, rendu le 31 mars 2017, la Cour d'appel de Paris a débouté Sofrocay de toutes ses demandes.

Les juges d'appel ont notamment retenu que le Docteur Chéné avait contribué à diffuser en France, la Sophrologie et à la promouvoir.

Ils ont également retenu le rôle joué, de longue date, par le docteur Chéné, avec d'autres, Docteur Chedeau, Docteur Orlewski, Docteur Roda, Christian Liabot et José Neve, dans le rayonnement de la sophrologie en France, résultante de nombreuses pièces versées au débat (livres, publications, articles), pour certaines antérieures au code de déontologie si particulier.

En outre, le dit Code de Déontologie, qui nous était opposé dans une perspective très commerciale, a été considéré, à juste titre par les juges, non comme une méthode d'enseignement, mais comme arrêtant des conditions de délivrance d'un diplôme particulier andorran.

La justice a été rendue.

La Sophrologie n'appartient à personne, car comme le voulait Caycedo, elle est une Science.

Une science est par nature inaliénable. Personne ne peut la posséder ni se l'approprier.

Une science est indivisible même s'il peut y avoir plusieurs courants.

Une science humaine, qui doit vivre librement, et s'enrichir du travail commun de tous les Sophrologues, chacun apportant sa réflexion et sa recherche, chacun la faisant vivre et progresser, comme toute science.

Au-delà des attaques et des blessures, nous souhaitons reprendre notre chemin, arrêter ces ineptes batailles judiciaires, préjudiciables à la Sophrologie et à la profession de Sophrologue.

De la sagesse, des valeurs, une identité de chacun, quelle qu'elle soit.

Chacun peut exister. Etre à côté. Se côtoyer, se respecter. Retrouver ce respect de la discipline qui ne peut vivre que par des hommes ou des femmes de valeur.

La vraie valeur des choses. **La sophrologie est une belle science fondée sur la découverte et le développement d'une conscience positive et qui redonne, pour le principal, de la liberté d'exister.**

Cette liberté que nous permettons tous, par la transmission de la Sophrologie. Quoi de plus respectable ? Quoi de plus fort ?

C'est bien cette force-là qui nous a poussés durant ces presque 4 ans, pour nos écoles et celles qui nous ont rejoint récemment.

Laissons cet épisode, considérons la qualité, les valeurs à transmettre, l'avenir pour nos enfants qui vont avoir à se battre et à exister pour cette société en recherche de nouveaux cadres.

Continuer à transmettre : la vraie motivation, le vrai but.

P.A. CHENE	Académie de Sophrologie
C. LIABOT	Académie de sophrologie de Bourgogne
G. CHEDEAU	Hypsos Académie de Savoie Dauphiné
M. ORLEWSKI	Ecole de Sophrologie du Languedoc
J. NEVE	Ecole de Sophrologie de l'Artois
C. RODA	Sophragora